



**Comité Départemental Tennis de Table du Val d'Oise**

106 Rue des Bussys  
95600 EAUBONNE  
☎ 09 62 62 62 72

Secrétariat : [cd95tt.secretariat@outlook.fr](mailto:cd95tt.secretariat@outlook.fr)  
Technique : [ctd95tt@outlook.com](mailto:ctd95tt@outlook.com)  
 [cd95tt.com](http://cd95tt.com)  @CD95TT

Le 06/09/2023

## REGLEMENTS SPORTIFS

### FINALES PAR CLASSEMENT

### ECHELON DEPARTEMENTAL

**SAISON 2023/2024**

**Les 23 et 24 mars 2024**

# FINALES PAR CLASSEMENT

ECHELON DEPARTEMENTAL - SAISON 2023/2024

## SOMMAIRE

Préambule .....	page 3
Article 1 Conditions de participation.....	page 3
Article 2 Déroulement des parties .....	page 3
Article 3 Tableaux.....	page 3
Article 4 Engagement.....	page 3
Article 5 Déroulement de la compétition.....	page 3
Article 6 Qualification échelon régional.....	page 3
Article 7 Pointage, Retard, Forfait .....	page 3
Article 8 Réserves, réclamations, litiges.....	page 3
Article 9 Responsable de la compétition .....	page 3

**Coefficient épreuve : 1.25**

**Préambule**

Dans le règlement ci-dessous, le terme générique de « joueur » s'applique aussi bien aux Messieurs qu'aux Dames sans discernement.

**Article 1 - Conditions de participation**

Cette épreuve est réservée aux joueurs titulaires d'une licence compétition.

La vérification est faite conformément au Règlement Administratif Fédéral, Titre III, chapitre 6, Article II 606 – Licenciation.

L'épreuve est ouverte à toutes les catégories excepté les poussins et les poussines.

L'épreuve se déroule en trois échelons : départemental, régional et national.

**Article 2 – Déroulement des parties**

A tous les échelons et dans tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

**Article 3 – Tableaux**

Les finales fédérales par classement comportent 8 tableaux :

- tableau F5 : Joueuses classées 5 (soit compris entre 500 et 599 points) ;
- tableau F7 : Joueuses classées 6 et 7 (soit compris entre 600 et 799 points) ;
- tableau F9 : Joueuses classées 8 et 9 (soit compris entre 800 et 999 points) ;
- tableau F12 : Joueuses classées 10, 11 et 12 (soit compris entre 1000 et 1299 points).
  
- tableau H8 : Joueurs classés 5, 6, 7 et 8 (soit compris entre 500 et 899 points) ;
- tableau H10 : Joueurs classés 9, et 10 (soit compris entre 900 et 1099 points) ;
- tableau H12 : Joueurs classés 11, et 12 (soit compris entre 1100 et 1299 points) ;
- tableau H15 : Joueurs classés 13, 14, et 15 (soit compris entre 1300 et 1599 points).

Le classement à prendre en compte est le dernier classement national officiel diffusé ou le dernier classement attribué par la Commission fédérale de classement.

**Article 4 – Engagements**

Les inscriptions se feront par l'espace « mon club », « sportifs », « engagements », « D95\_FINALE PAR CLASSEMENT ».

**Article 5 – Déroulement de la compétition niveau départemental**

Chaque tableau dames sera constitué de 16 à 24 joueuses ; chaque tableau messieurs sera constitué de 32 ou 64 joueurs en fonction du nombre d'inscrits.

Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis dans des poules de trois joueurs ou quatre joueurs.

A l'issue des poules, les deux premiers sont placés dans un tableau final en respectant l'article I.305.3. Le tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale. La place 3 et 4 est jouée pour les Dames et les places 3 à 8 pour les Messieurs.

**Cette compétition se déroule avec des balles de couleur BLANCHE. Les maillots et les shorts, jupettes de couleur blanche sont interdits.**

**Article 6 – Qualification à l'échelon régional**

Dans chaque tableau, les trois premiers sont qualifiés pour l'échelon régional.

Si le comité n'organise pas l'échelon départemental, ce sont les trois meilleurs classés inscrits par tableau, pour cette épreuve qui seront proposés à la Ligue IDF.

**Article 7 - Pointage - Retard - Forfait**

Le pointage des joueurs s'effectue au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition. Un joueur absent après ce délai est déclaré forfait.

**Article 8 – Réserve - Réclamation - Litige**

Le juge-arbitre de l'épreuve, est le seul habilité à modifier, à trancher tous les litiges et prendre toutes les mesures permettant d'adapter la compétition aux circonstances éventuelles.

**Article 9 - Responsable de la compétition :** Arlette DECRET      E-mail : [indivjeun95@orange.fr](mailto:indivjeun95@orange.fr)